

Gouvernement du Québec

### Décret 390-2007, 6 juin 2007

CONCERNANT l'exercice temporaire des pouvoirs, devoirs et attributions des membres du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou d'un ministre dont le nom figure à la colonne I de la liste des ministres suppléants jointe au présent décret, en regard d'une charge mentionnée à la colonne II, soient conférés temporairement au membre du Conseil exécutif dont le nom figure à la colonne III en regard de la même charge, si, à un moment quelconque :

1<sup>o</sup> le premier ministre ou ce ministre est absent pour des motifs autres que ceux liés à l'exercice de ses pouvoirs, devoirs et attributions ;

2<sup>o</sup> le premier ministre ou ce ministre est dans l'impossibilité d'exercer ses pouvoirs, devoirs et attributions ;

3<sup>o</sup> la charge du premier ministre ou de ce ministre devient vacante ;

QUE, conformément à cet article, lorsque la charge du premier ministre ou d'un ministre dont le nom figure à la colonne I de la liste des ministres suppléants jointe au

présent décret, en regard d'une charge mentionnée à la colonne II, ne peut être assurée par le membre du Conseil exécutif dont le nom figure à la colonne III en regard de cette charge, les pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou de ce ministre sont alors conférés temporairement au membre du Conseil exécutif dont le nom figure à la colonne IV en regard de la même charge ;

QUE, malgré les alinéas précédents, lorsque les pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou d'un ministre sont conférés temporairement à un autre membre du Conseil exécutif en raison de l'absence visée au paragraphe 1<sup>o</sup> du premier alinéa, la dévolution temporaire de ces pouvoirs, devoirs et attributions ne prend effet que si, préalablement à cette absence, le premier ministre ou tout autre ministre concerné et dûment autorisé à s'absenter par ce dernier, s'est informé de la disponibilité de son éventuel remplaçant et en a informé le secrétaire général du Conseil exécutif ;

QUE toute dévolution de pouvoirs, devoirs et attributions du premier ministre ou d'un ministre à un autre membre du Conseil exécutif en vertu du présent décret cesse d'avoir effet dès la reprise de ses fonctions par le titulaire de la charge qui doit en informer sans délai le secrétaire général du Conseil exécutif ;

QUE le présent décret remplace le décret n<sup>o</sup> 101-2006 du 28 février 2006.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

#### ANNEXE

#### LISTE DES MINISTRES SUPPLÉANTS

I – Nom	II – Charge	III – Ministres suppléants	IV – Second ministre suppléant
Jean Charest	Premier ministre	Nathalie Normandeau, agissant en sa qualité de vice-première ministre	Monique Gagnon-Tremblay, Monique Jérôme-Forget
Nathalie Normandeau	Ministre des Affaires municipales et des Régions	Jacques P. Dupuis	Line Beauchamp
Monique Jérôme-Forget	Ministre des Finances, ministre des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor (à l'exception des responsabilités afférentes à la présidence des séances du Conseil du trésor)	Raymond Bachand	Nathalie Normandeau

I – Nom	II – Charge	III – Ministres suppléants	IV – Second ministre suppléant
Monique Gagnon-Tremblay	Ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie	Jean-Marc Fournier	Yolande James
Jacques P. Dupuis	Ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique	Benoît Pelletier	Monique Gagnon-Tremblay
Philippe Couillard	Ministre de la Santé et des Services sociaux	Monique Jérôme-Forget	Benoît Pelletier
Jean-Marc Fournier	Ministre du Revenu et ministre responsable de la Réforme parlementaire	Marguerite Blais	Laurent Lessard
Line Beauchamp	Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Claude Béchard	Michelle Courchesne
Benoît Pelletier	Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information	Michelle Courchesne	Jacques P. Dupuis
Claude Béchard	Ministre des Ressources naturelles et de la Faune	Julie Boulet	Jean-Marc Fournier
Michelle Courchesne	Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre de la Famille	Philippe Couillard	Christine St-Pierre
Raymond Bachand	Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme	Line Beauchamp	Philippe Couillard

I – Nom	II – Charge	III – Ministres suppléants	IV – Second ministre suppléant
Laurent Lessard	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Nathalie Normandeau	Claude Béchard
Julie Boulet	Ministre des Transports	Laurent Lessard	Monique Jérôme-Forget
Sam Hamad	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Christine St-Pierre	Raymond Bachand
David Whissell	Ministre du Travail	Yolande James	Sam Hamad
Yolande James	Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles	Sam Hamad	Marguerite Blais
Marguerite Blais	Ministre responsable des Aînés	David Whissell	Julie Boulet
Christine St-Pierre	Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Monique Gagnon-Tremblay	David Whissell

48097

Gouvernement du Québec

**Décret 391-2007, 6 juin 2007**

CONCERNANT la nomination d'adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 309-2007 du 25 avril 2007 soit modifié :

a) par le remplacement du premier alinéa du dispositif par le suivant :

« QUE monsieur Henri-François Gauthrin, député de la circonscription électorale de Verdun à l'Assemblée nationale, et monsieur Tony Tomassi, député de la circons-

cription électorale de LaFontaine à l'Assemblée nationale, soient nommés adjoints parlementaires au premier ministre ; » ;

b) par l'insertion, après le neuvième alinéa du dispositif, de l'alinéa suivant :

« QUE madame Charlotte L'Écuyer, députée de la circonscription électorale de Pontiac à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ; ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48098